

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 592 282 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

15.05.1996 Bulletin 1996/20

(51) Int. Cl.⁶: **B65D 5/50, B65D 85/76**

(21) Numéro de dépôt: **93402384.7**

(22) Date de dépôt: **30.09.1993**

(54) **Dispositif d'emballage notamment pour produit alimentaire**

Verpackungsvorrichtung insbesondere für Lebensmittel

Packaging system especially for food products

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES GB IT

(30) Priorité: **05.10.1992 FR 9211797**

(43) Date de publication de la demande:
13.04.1994 Bulletin 1994/15

(73) Titulaire: **COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE**
F-50890 Condé-sur-Vire (FR)

(72) Inventeur: **Descalzo, Jean-Claude**
F-95130 Franconville (FR)

(74) Mandataire: **Dronne, Guy et al**
Cabinet Beau de Loménie
158, rue de l'Université
F-75340 Paris Cédex 07 (FR)

(56) Documents cités:
FR-A- 1 499 339 **GB-A- 817 225**
US-A- 2 860 824 **US-A- 3 322 322**

EP 0 592 282 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a pour objet un dispositif d'emballage pour un produit alimentaire dont la base a la forme d'un triangle ou d'un secteur de cercle.

De façon plus précise, la présente invention concerne un dispositif qui permet un emballage partiel ou complémentaire d'un produit notamment alimentaire en vue de sa distribution dans des surfaces de vente. En d'autres termes, la présente invention ne concerne pas un emballage complet du produit mais un complément d'emballage qui permet de le protéger et d'améliorer sa présentation à la clientèle.

Il existe un certain nombre de produits alimentaires, notamment tous les fromages vendus en libre-service, pour lesquels un emballage initial est déjà réalisé et le problème complémentaire est de réaliser un suremballage assurant une de protection mécanique du produit lors de ses manutentions ainsi qu'un moyen de présentation attractive de ce produit, notamment en permettant de faire apparaître la marque sous laquelle il est commercialisé ainsi que ses qualités substantielles.

Un autre problème est qu'il est tout à fait souhaitable que cet emballage au sens énoncé précédemment soit d'un coût aussi réduit que possible aussi bien en ce qui concerne la matière première utilisée pour le réaliser que les opérations ultérieures de fabrication de l'emballage. Un autre aspect important est que l'emballage réalisé permette une mise en place du produit compatible avec des chaînes automatiques de conditionnement.

Le document FR-A-1 499 339 décrit un emballage parallélépipédique qui comporte une bande supérieure parallèle au fond. Cependant cet emballage ne présente pas la résistance mécanique requise et il ne permet pas l'introduction aisée d'un produit "rigide" tel qu'un fromage.

Un objet de la présente invention est de répondre mieux que les dispositifs de l'art antérieur aux conditions explicitées ci-dessus.

Pour atteindre ce but, selon l'invention, le dispositif d'emballage pour un produit alimentaire dont la base a la forme d'un triangle ou d'un secteur de cercle est réalisé dans une unique feuille de matériau d'emballage présentant une première zone ayant la forme d'un secteur de cercle ou d'un triangle isocèle comportant deux côtés rectilignes et un bord libre, ladite première zone étant reliée par deux premiers traits de pliage disposés selon lesdits côtés rectilignes de la première zone à deux zones latérales ayant la forme de deux rectangles de mêmes dimensions pour former deux côtés dudit emballage, en ce qu'il comprend en outre deux découpes non séquentes entre elles mais coupant chacune lesdits deux premiers traits de pliage, chaque découpe présentant deux extrémités disposées respectivement dans chacune desdites zones latérales, et en ce qu'il comprend en outre deux deuxième traits de pliage reliant les extrémités des découpes disposées dans une même zone latérale, et des moyens pour fixer après pliage chaque portion de zone latérale limitée par les deux décou-

pes et un premier et un deuxième traits de pliage sur la partie de la zone latérale qui lui fait face après pliage, par quoi la portion de ladite première zone non disposée entre lesdites deux découpes constitue le fond dudit emballage et la portion disposée entre lesdites découpes forme une bande supérieure parallèle audit fond et dont les extrémités sont raccordées auxdits côtés.

On comprend que la réalisation de ce dispositif d'emballage est d'un coût économique réduit puisqu'il suffit de partir d'une unique feuille de matériau d'emballage tel que du carton, de réaliser dans celle-ci des découpes et ultérieurement un pliage des parties préalablement découpées et munis de traits de pliage.

On voit en outre que, grâce à la présence des deux découpes, on obtient un dispositif d'emballage en forme de fourreau qui enserre le produit sur ces deux cotés par les zones latérales et qui comporte des portions correspondant à sa face avant et à sa face arrière. En outre, la bande pliée disposée entre les deux découpes permet l'impression d'informations pour la commercialisation du produit.

Le dispositif d'emballage selon l'invention est particulièrement bien adapté à la réalisation d'un fourreau pour la présentation par exemple de fromage ayant la forme d'un secteur de cercle. Dans ce cas, la première zone a la forme d'un triangle isocèle ou d'un secteur de cercle et les zones latérales ont la forme de rectangles. En outre, les découpes ont la forme d'arcs de cercle centrés au sommet du triangle par quoi le fromage peut être introduit dans ce fourreau entre la partie de la zone de base non pliée et la bande pliée limitée par les deux découpes. Les deux zones latérales rectangulaires constituent des éléments de protection pour les cotés latéraux du fromage.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront mieux à la lecture de la description qui suit d'un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple non limitatif. La description se réfère aux figures annexées sur lesquelles :

- la figure 1 est une vue de dessus d'une pièce de feuilles d'emballage avec ses découpes et ses pré-pliages pour réaliser un emballage ; et - la figure 2 est une vue en perspective de l'emballage réalisé à partir de la pièce de la figure 1 après pré-pliage et collage de celle-ci.

En se référant tout d'abord à la figure 1, on va décrire les opérations qui permettent à partir d'une feuille, notamment de carton ou similaire, de réaliser la pièce qui, après pliage, permettra d'obtenir l'emballage conforme à l'invention.

La pièce comporte une zone de base ou première zone 12 qui, dans l'exemple décrit en référence aux figures, a la forme d'un secteur de cercle. Cette zone est limitée par deux côtés rectilignes 14 et 16 qui se coupent en un point S formant le centre du secteur circulaire. La zone 12 est également limitée par un arc de cercle 18 centré au point S. La pièce 10 est également constituée

par deux zones latérales, respectivement référencées 20 et 22, ayant chacune la forme d'un rectangle dont la grande longueur est égale à la longueur L du rayon du secteur de cercle et dont le petit côté est égal à 1. Chaque zone latérale 20 et 22 est adjacente à la zone centrale 12 respectivement par les côtés 14 et 16 de cette dernière. Les zones 12, 20 et 22 ne forment qu'une seule et même pièce. Les côtés 14 et 16 constituent en même temps des traits de pré-plierage permettant de rabattre les zones latérales 20 et 22 perpendiculairement à la zone de base 12. La pièce 10 comporte également deux découpes respectivement référencées 24 et 26. La découpe 24 est constituée par un arc de cercle 28 centré au point S pour sa partie située dans la zone centrale 12 et par deux segments rectilignes 30 et 32 disposés respectivement dans les zones latérales 20 et 22. De préférence, la longueur l' de chacun des segments 30 et 32 est égal à la moitié de la longueur 1 du petit côté des zones rectangulaires latérales 20 et 22. La découpe 26 a une forme semblable à celle de la découpe 24 et se compose d'un arc de cercle 34 centré au point S et de deux segments rectilignes 36 et 38 disposés dans les zones latérales 20 et 22. Les segments 36 et 38 de la découpe 26 ont également la longueur l'. Des deuxièmes traits de pliage respectivement référencés 37 et 39 relient respectivement les extrémités des découpes 24 et 26 disposées dans une même zone latérale. Ces deuxièmes traits de pliage sont disposés parallèlement aux premiers traits de pliage 14 et 16.

Comme le montre la figure 1, le petit côté 40 de la zone latérale 20 proche du sommet S est prolongé par une languette 42 raccordée à la zone latérale 20 par un trait de pré-plierage disposé selon le petit côté 40. Des zones de pré-encollage avec, par exemple, un vernis thermoscellant sont prévues, d'une part sur la languette 42 et sur la partie correspondante 44 de l'extrémité de l'autre zone latérale 22 ainsi que dans les zones 46 et 48.

Les zones 46 et 48 sont limitées respectivement par les parties rectilignes des découpes 24 et 26 et par les traits de pliage 37, 14, 16 et 39.

La figure 2 montre l'emballage 60 que l'on obtient après pliage et collage de la pièce représentée sur la figure 1. Globalement on obtient ainsi un fond 62 constitué par la zone résiduelle de la zone de base 12, déduction faite de la bande limitée par les découpes 24 et 26, deux côtés 64 et 66 constitués par les zones latérales et une bande supérieure 68 constituée par la portion de la zone de base disposée entre les deux découpes 24 et 26. On comprend qu'il est ainsi possible d'introduire un produit alimentaire, tel qu'un fromage, de forme générale en secteur de cercle entre la bande supérieure 68 et le fond 64, le fromage étant également confiné par les côtés 64 et 66.

En outre, la rigidité des côtés 64 et 66 est renforcée d'une part par le collage de la languette 42 sur l'extrémité de l'autre zone latérale et d'autre part par le collage des zones 46 et 48 sur les parties correspondantes des zones latérales. Cette rigidité est également accrue du

fait que la bande 68 relie entre eux les bords libres des côtés 64 et 66.

On voit également que la bande 68 qui est disposée au-dessus du produit emballé permet l'apposition de mentions commerciales pour désigner clairement la nature du produit et y porter les mentions souhaitables pour favoriser sa commercialisation.

Revendications

1. Dispositif d'emballage pour un produit alimentaire dont la base a la forme d'un triangle ou d'un secteur de cercle, réalisé dans une unique feuille de matériau d'emballage présentant une première zone (12) ayant la forme d'un secteur de cercle ou d'un triangle isocèle comportant deux côtés rectilignes (14, 16) et un bord libre (18), ladite première zone étant reliée par deux premiers traits de pliage disposés selon lesdits côtés rectilignes de la première zone à deux zones latérales (20, 22) ayant la forme de deux rectangles de mêmes dimensions pour former deux côtés dudit emballage, le dispositif comprenant en outre deux découpes (24, 26) non séquentes entre elles mais coupant chacune lesdits deux premiers traits de pliage, chaque découpe présentant deux extrémités disposées respectivement dans chacune desdites zones latérales (20, 22), et comprenant en outre deux deuxièmes traits de pliage (37, 39) reliant les extrémités des découpes disposées dans une même zone latérale, et des moyens pour fixer après pliage chaque portion (46, 48) de zone latérale limitée par les deux découpes et un premier et un deuxième traits de pliage sur la partie de la zone latérale qui lui fait face après pliage, par quoi la portion de ladite première zone non disposée entre lesdites deux découpes constitue le fond dudit emballage et la portion disposée entre lesdites découpes forme une bande supérieure parallèle audit fond et dont les extrémités sont raccordées auxdits côtés.
2. Dispositif d'emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits deuxièmes traits de pliage (37, 39) sont respectivement parallèles auxdits premiers traits de pliage (14, 16).
3. Dispositif d'emballage selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque deuxième trait de pliage (37, 39) est sensiblement disposé à mi-distance entre le premier trait de pliage (14, 16) correspondant et le bord libre de la zone latérale qui le contient.
4. Dispositif d'emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que lesdites découpes (24, 26) ont la forme de deux arcs de cercle dont le centre commun est confondu avec le sommet (S) dudit triangle ou dudit secteur de cercle, chaque arc de cercle étant prolongé à ses extrémi-

tés par deux portions rectilignes (30, 32, 36, 38), lesdites portions rectilignes étant disposées dans les zones latérales (20, 22).

5. Dispositif d'emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'une des zones latérales (20) est prolongée à son extrémité proche du sommet (S) du triangle par une languette rabattable (42) munie de moyens de fixation sur la portion correspondante de l'autre zone latérale (22) après pliage.

Claims

1. A packaging device for a food product, the base of which is in the shape of a triangle or a sector of a circle, produced as a single sheet of packaging material having a first area (12) in the shape of a sector of a circle or an isosceles triangle with two rectilinear sides (14, 16) and a free edge (18), said first area being connected by two first folding lines, arranged along said rectilinear sides of the first area, to two lateral areas (20, 22) in the shape of two rectangles of the same dimensions in order to form two sides of said packaging, the device further comprising two cuts (24, 26) that are not sequent with each other but each intersect said first two folding lines, each cut having two ends lying respectively in each of said lateral areas (20, 22), and further comprising two second folding lines (37, 39) connecting the ends of the cuts lying in the same lateral area, and means for fastening, after folding, each portion (46, 48) of the lateral area delimited by the two cuts and a first and a second folding line on the portion of the lateral area that faces it after folding, by means of which the portion of said first area not lying between said two cuts constitutes the bottom of said packaging and the portion lying between said cuts forms an upper strip parallel to said bottom, the ends of which are connected to said sides.
2. A packaging device according to Claim 1, characterised in that said second folding lines (37, 39) are respectively parallel to said first folding lines (14, 16).
3. A packaging device according to Claim 2, characterised in that each second folding line (37, 39) lies substantially halfway between the first corresponding folding line (14, 16) and the free edge of the lateral area containing it.
4. A packaging device according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that said cuts (24, 26) are in the shape of two arcs of circles, the common centre of which is merged with the vertex (S) of said triangle or said sector of a circle, each arc of a circle being extended at its ends by two rectilinear portions (30, 32, 36, 38), said rectilinear portions lying in the lateral areas (20, 22).

5. A packaging device according to any one of Claims 1 to 4, characterised in that one of the lateral areas (20) is extended at its end close to the vertex (S) of the triangle by a tongue (42) that can be folded over, provided with means for fastening to the corresponding portion of the other lateral zone (22) after folding.

Patentansprüche

1. Verpackungsvorrichtung für ein Lebensmittelprodukt, deren Grundfläche die Form eines Dreiecks oder eines Kreissektors hat, hergestellt aus einem einzigen Verpackungsmaterial, das einen ersten Bereich (12) mit der Form eines Kreissektors oder eines gleichschenkligen Dreiecks aufweist, der zwei geradlinige Seiten (14, 16) und einen freien Rand (18) besitzt, wobei der erste Bereich zum Bilden der beiden Seiten der Verpackung über zwei erste Faltlinien, die entlang der geradlinigen Seiten des ersten Bereichs vorgesehen sind, mit zwei seitlichen Bereichen (20, 22) verbunden ist, die die Form zweier Rechtecke mit den gleichen Abmessungen besitzen, und die Vorrichtung zudem zwei getrennte und die ersten Faltlinien schneidende Einschnitte (24, 26) enthält, mit jeweils einem Ende in jeder der seitlichen Bereiche (20, 22) und zudem zwei zweite Faltlinien (37, 39) zum Verbinden der in einem gleichen seitlichen Bereich ausgebildeten Enden der Einschnitte, sowie ein Mittel, um nach dem Falten jeden Abschnitt (46, 48) des durch die beiden Einschnitte und eine erste sowie eine zweite Faltlinie begrenzten seitlichen Bereich an demjenigen Teil des seitlichen Bereichs zu befestigen, der ihm nach dem Falten zugeordnet ist, so daß der Abschnitt des ersten Bereichs, der nicht zwischen den beiden Einschnitten angeordnet ist, den Boden der Verpackung bildet, während der Abschnitt der zwischen den genannten Einschnitten liegt, ein oberes Band parallel zum genannten Boden bildet, dessen Enden an die genannten Seiten angeschlossen sind.
2. Verpackungsvorrichtung nach Anspruch 1, dadurch **gekennzeichnet**, daß die zweiten Faltlinien (37, 39) jeweils parallel zu den ersten Faltlinien (14, 16) verlaufen.
3. Verpackungsvorrichtung nach Anspruch 2, dadurch **gekennzeichnet**, daß jede zweite Faltlinie (37, 39) im wesentlichen auf halbem Abstand zwischen der zugeordneten ersten Faltlinie (14, 16) und dem freien Rand ihres seitlichen Bereichs vorgesehen ist.
4. Verpackungsvorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch **gekennzeichnet**, daß die Einschnitte (24, 26) die Form zweier Kreisbögen haben, deren gemeinsamer Mittelpunkt mit der Spitze (S) des genannten Dreiecks oder des genannten Kreissek-

tors zusammenfällt, jeder Kreisbogen an seinen Enden um zwei geradlinige Abschnitte (30, 32, 36, 38) verlängert ist und die geradlinigen Abschnitte in den genannten seitlichen Bereichen (20, 22) vorgesehen sind.

5

5. Verpackungsvorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch **gekennzeichnet**, daß einer der seitlichen Bereiche (20) an seinem der Spitze (S) des Dreiecks nahen Ende mit einer umklappbaren Lasche (42) verlängert ist, die mit Mitteln zum Befestigen an dem zugeordneten Abschnitt des anderen seitlichen Bereichs (22) nach dem Falten versehen ist.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

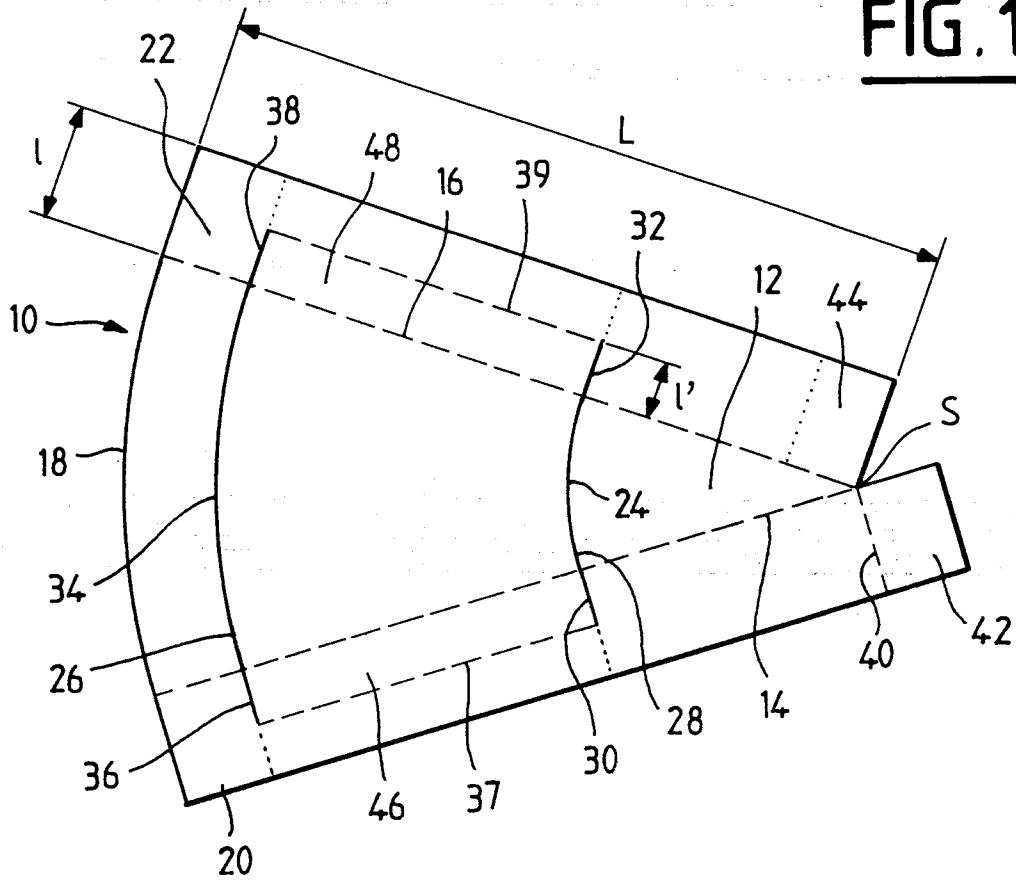


FIG. 2

